

## Demande de carte d'identité

Nouvelles dispositions applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009

**Remplir le formulaire à l'encre noire**

### PIECES A FOURNIR : LES ORIGINAUX

Adulte	Enfant de moins de 18 ans
La durée de validité est de <b>10 ans</b>	La durée de validité est de <b>10 ans</b>
<b><u>PRODUIRE OBLIGATOIREMENT:</u></b>  - Ancienne carte nationale d'identité ou - Déclaration de perte (à demander à la mairie) ou - Déclaration de vol (à demander à la gendarmerie)  <b>Si le majeur n'a jamais eu de carte d'identité fournir un document officiel avec photographie</b>  - la copie intégrale de l'acte de naissance à demander à la mairie de naissance si vous êtes nés en France ou à la Sous Direction de l'Etat Civil du Ministère des affaires étrangères – 44941 NANTES CEDEX si vous êtes nés à l'étranger  - le livret de famille tenu à jour	<b><u>PRODUIRE OBLIGATOIREMENT:</u></b>  - Ancienne carte nationale d'identité ou - Déclaration de perte (à demander à la mairie) ou - Déclaration de vol (à demander à la gendarmerie)  <b>Si le mineur n'a jamais eu de carte d'identité fournir un document officiel avec photographie et un au nom de la personne exerçant l'autorité parentale</b>  - la copie intégrale de l'acte de naissance à demander à la mairie de naissance si vous êtes nés en France ou à la Sous Direction de l'Etat Civil du Ministère des affaires étrangères – 44941 NANTES CEDEX si vous êtes nés à l'étranger  - le livret de famille tenu à jour
	<b>dispositif du jugement de divorce ou de séparation de corps s'il y a lieu</b>
<b>1 justificatif de domicile récent à votre nom</b> (produire l'original) <u>sinon produire une attestation de la personne qui vit avec vous et unecopie de sa carte d'identité</u> (factures EDF, gaz, téléphone ; avis d'imposition ou non-imposition ; quittances d'assurance pour le logement ; quittances d'allocation familiales ; carte sécurité sociale)	<b>1 justificatif de domicile récent</b> <u>produire l'original</u> (factures EDF, gaz, téléphone ; avis d'imposition ou non-imposition ; quittances d'assurance pour le logement ; quittances d'allocation familiales ; carte sécurité sociale)
<b>2 photos d'identité identiques, récentes et ressemblantes, de face et tête nue</b> format 35 x 45 mm, couleur ou noir et blanc <u>les photos scannées ne sont pas acceptées</u>	<b>2 photos d'identité identiques, récentes et ressemblantes, de face et tête nue</b> format 35 x 45 mm couleur ou noir et blanc <u>les photos scannées ne sont pas acceptées</u>
<b>Gratuit</b> Toutefois <b>1 timbre fiscal de 25 €</b> est demandé lorsque l'ancienne carte n'est pas présentée, en cas de renouvellement	<b>Gratuit</b> Toutefois <b>1 timbre fiscal de 25 €</b> est demandé lorsque l'ancienne carte n'est pas présentée, en cas de renouvellement
<b>SE PRESENTER A LA MAIRIE EN PERSONNE POUR FAIRE LA DEMANDE (signature)</b>	
<b>Présence du représentant légal</b> (qui doit justifier de son identité) <b>et de (des) l'enfant(s) obligatoire</b>	
<b>RETRAIT DE LA CARTE D'IDENTITE</b>  <b>A la mairie impérativement</b> (signature du registre)	